



PÔLE DEVELOPPEMENT

Cher Président(e),

Aux clubs, comités départementaux et
ligues régionales de la FF de Hockey

Colombes, le 25 février 2022

Objet : Appel à candidature Commission nationale « PSF » 2022

La campagne des Projets Sportifs Fédéraux (PSF) est organisée pour la troisième année par la Fédération Française de Hockey. Nous devons constituer une nouvelle commission nationale PSF dont le rôle va être modifié cette saison.

En effet, la gestion de l'instruction a connu l'an passé une évolution avec une prise en compte plus importante de l'avis des territoires. Cette année nous continuons dans cette logique en impliquant davantage les organes déconcentrés tout en continuant leur accompagnement. Aussi l'instruction des dossiers se fera de la manière suivante :

- commissions territoriales (pour les territoires ayant un nombre de dossiers suffisant à instruire)
instruction :
 - o des projets,
 - o des comptes rendus financiers des clubs.
- commission nationale PSF, instruction :
 - o des dossiers administratifs de toutes les structures,
 - o des projets et des comptes rendus financiers des ligues et des comités départementaux,
 - o des projets et des comptes rendus financiers des clubs des territoires dont le développement (nombre de clubs sollicitant du PSF notamment) ou le niveau de structuration ou l'ancienneté dans le dispositif n'apparaît pas suffisant. Territoires concernés : Réunion, Bretagne, Centre val de Loire, Franche Comté et Grand-Est)

La commission nationale est composée de **18 personnes** :

- **Membres représentant le niveau national** :
 - o 2 élu(e)s du Comité Directeur de la FF de Hockey
 - o 1 représentant du comité d'éthique et de déontologie
 - o 1 salarié(e) de la FF de Hockey
 - o 4 Conseillers Techniques Sportifs (CTS Agents de l'Etat)
 - o 1 expert relatif au traitement des données informatiques et statistiques

Appel à candidature Commission Nationale PSF

- **Membres représentant le niveau régional :**
 - 1 élu(e) du Comité Directeur d'une ligue régionale
 - 1 représentant(e) des professionnels travaillant au sein d'une ligue régionale
 - + 1 élu(e) ou professionnel(le)

- **Membres représentant le niveau départemental :**
 - 1 élu(e) du Comité Directeur d'un comité départemental
 - 1 représentant(e) des professionnels travaillant au sein d'un comité départemental
 - + 1 élu(e) ou professionnel(le)

- **Membres représentant le niveau local :**
 - 1 élu(e) du Comité Directeur d'un club
 - 1 représentant(e) des professionnels travaillant au sein d'un club
 - + 1 élu(e) ou professionnel(le)

De façon à identifier les personnes issues des clubs, des comités départementaux et des ligues, la FFH a choisi de procéder à un appel à candidature. Afin de permettre aux acteurs de se positionner dans les meilleures conditions, vous trouverez en annexe une présentation du rôle de la commission nationale et des missions attribuées à ses membres ainsi que la procédure permettant de candidater.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Yves Regniez
Président de la commission développement



Appel à candidature Commission Nationale PSF

Rôle de la commission et de ses membres :

La commission nationale « PSF » est chargée de garantir, en cohérence avec les priorités fédérales et les orientations fixées par l'Agence Nationale du Sport (ANS) une attribution des subventions aux structures fédérales. Les membres de la commission :

- veillent à la cohérence et à la fiabilité des procédures et des résultats des évaluations,
- garantissent à chaque entité évaluée une égalité de traitement,
- conduisent les évaluations indépendamment de toute influence. Dans cette perspective, toutes les dispositions nécessaires pour prévenir les conflits d'intérêts seront prises aux différentes étapes du processus d'évaluation.

En postulant pour la commission nationale PSF, les personnes s'engagent de fait à respecter la charte éthique et déontologique en annexe du présent appel à candidature.

Missions attribuées aux membres de la commission et échéances associées :

Commission nationale : CN Commission territoriale CT	Missions	Échéances prévisionnelles
	PRÉPARATION DE LA CAMPAGNE	
CT - CN	Webinaire présentation campagne 2022 et formation des référents territoriaux OSIRIS	10 mars 2022 18h
	LANCEMENT DE LA CAMPAGNE	
CN	Travaux de la CN pour transmission aux CT de l'ensemble des outils et éléments permettant l'étude des dossiers : - Enveloppe financière territoriale - Guides OSIRIS - Grille d'évaluation des projets - Grille d'évaluation des CRF - PV type	Mars - avril : travail sur les outils Avant fin Avril : transmission des documents aux CT
	PHASE D'INSTRUCTION	
CN	- Instruction de TOUS les dossiers administratifs des dossiers clubs, CD, ligues - Instruction des dossiers clubs des territoires non concernées par les CT - Échanges, régulation, accompagnement des CT. - Instruction des dossiers comités départementaux et ligues	4 au 27 mai

3

Appel à candidature Commission Nationale PSF

	- saisie des montants de subvention sur OSIRIS - Instruction des Comptes Rendus Financiers (CRF) - saisie des avis sur les CRF sur OSIRIS - rédaction d'un Procès verbale de la commission validé par le représentant du comité d'éthique et de déontologie	
CN	Etude des PV des CT et validation de leurs propositions par la commission nationale PSF (demande de subvention). - Respect des règles de répartition fixées dans la note de cadrage - Etude systématique des dossiers non-éligible pour vérification. - Réalisation d'un PV de commission à transmettre au comité directeur pour approbation.	27 mai au 10/06
CN	Transmission des propositions de répartition des subventions à l'ANS et avis sur les comptes rendus financier ainsi que des PV des CT et de la CN.	Avant le 30 juin
CN	Date limite pour : - Instruction des Comptes Rendus Financiers (CRF) pour les comités et les ligues ayant demandé un report - saisie des avis sur les CRF sur OSIRIS - rédaction d'un Procès verbale de la commission	30 septembre
CN	Synthèse et validation des propositions des commissions territoriales par la commission nationale PSF (CRF).	26 octobre
CN	Transmission à l'ANS des avis sur OSIRIS Des PV des commissions	31 octobre



Modalités pratiques :

- La participation à la commission relève de l'engagement bénévole envers la FF de Hockey.

Critères de sélection des membres :

La commission développement de la FFH sélectionne les membres de la commission PSF sur la base des propositions faites par les ligues avec pour objectif de :

- respecter un principe de mixité de genre,
- tendre vers une représentation équitable des différents échelons territoriaux et des zones.

Procédure de candidature :

Les clubs, les comités départementaux et les ligues régionales peuvent chacun proposer deux personnes pour intégrer la commission nationale du PSF à savoir :

- 1 élu(e) du comité directeur de la structure,
- 1 représentant(e) des professionnels travaillant en son sein.

De façon à proposer ses candidats, chaque échelon est amené à remplir le fichier Excel joint à l'appel à candidature. **Les clubs et les comités départementaux doivent faire remonter à leur Ligue leurs propositions en remplissant l'onglet « Candidature » pour le jeudi 10 mars** (les candidatures de clubs ou de comité envoyées directement à la Fédération ne pourront être prises en compte). **La ligue, le cas échéant, effectuera les arbitrages et fera remonter à l'adresse psf@ffhockey.org, pour le jeudi 17 mars délai de rigueur, une liste classée par ordre de priorité en utilisant l'onglet « Ligue » avec au maximum :**

- 1 élu(e) du comité directeur de leur ligue,
- 1 représentant des professionnels travaillant au sein de la ligue,
- 1 élu(e) du comité directeur d'un comité départemental,
- 1 représentant des professionnels travaillant au sein d'un comité départemental,
- 1 élu (e) du comité directeur d'un club,
- 1 représentant des professionnels travaillant au sein d'un club.



NB :

- nous attirons votre attention sur le fait que les candidatures doivent être volontaires et associées à une réelle volonté d'engagement pour les missions confiées. Il est donc préférable de donner une liste plus réduite (certains postes non pourvus de candidature) plutôt que de proposer des personnes qui ne seront pas volontaires ou n'auront pas le temps nécessaire pour remplir les missions définies.
- cette procédure est indépendante de la constitution des commissions territoriales.



Annexe

Charte éthique et déontologie PSF

En intégrant une commission PSF, les membres s'engagent à remplir les missions ci-dessous en respectant les règles d'éthique et de déontologie.

Les commissions nationales et territoriales « PSF » sont chargées, en cohérence avec les priorités fédérales et les orientations fixées par l'Agence Nationale du Sport (ANS),

- de répartir l'attribution des subventions aux structures fédérales,
- d'émettre un avis sur les comptes rendus financiers.

Les membres des commissions en cohérence avec le respect des règles d'éthique et de déontologie de la fédération :

- veillent à la cohérence et à la fiabilité des procédures et des résultats des évaluations,
- garantissent à chaque entité évaluée une égalité de traitement,
- conduisent les évaluations indépendamment de toute influence.

Dans cette perspective, toutes les dispositions nécessaires pour prévenir les conflits d'intérêts seront prises aux différentes étapes du processus d'évaluation.

En outre, afin de prévenir à tous conflits d'intérêts dans le traitement des dossiers par la commission, les membres s'engagent à se retirer de la commission en cas de présence d'un dossier sur lequel on pourrait lui reprocher un quelconque lien pouvant altérer un jugement impartial et indépendant.